

## COURS DE BRANCHE APPRENTI/ES

Les cours de branche pour les apprenti/es se composent des cours interentreprises (CI) et de l'enseignement dispensé dans le cadre de la connaissance de la branche spécialisée. Ces cours soutiennent les entreprises formatrices au niveau de la formation en entreprise et préparent les apprenti/es à la procédure de qualification qui met un terme à leur apprentissage. La fréquentation des cours est obligatoire pour tous les apprenti/es.

### Contenu des cours

Au cours de la 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage, les apprenti/es s'initient à la formation en entreprise. Ils/elles se familiarisent avec le dossier de formation et des prestations (DFP) et découvrent les éléments de formation situations de travail et d'apprentissage (STA) et unités de formation (UF).

Au terme de cette phase d'introduction, les cours abordent essentiellement des aspects de la branche des voyages axés sur la pratique, tels que bases et structures de la branche, connaissance des destinations, entraînement de vente, calcul des prix et vente d'offres des différents prestataires de services.

Au cours de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> année d'apprentissage, les apprenti/es remettent et présentent un travail écrit (unité de formation). L'évaluation par la direction des CI compte comme note d'expérience pour la procédure de qualification.

### Durée des cours et organisation

Les 26 jours de cours au total sont répartis sur les 3 ans d'apprentissage et dispensés sous forme de blocs pendant les jours sans école.

Les dates des cours sont coordonnées avec les horaires des écoles professionnelles régionales. Pour des raisons d'ordre organisationnel, il peut arriver que des cours tombent sur la période des vacances scolaires. Les dates de cours pour les trois années d'apprentissage sont communiquées à tous les apprenti/es au début de leur formation.

La Fédération Suisse du Voyage est responsable des cours de branche. Les objectifs évaluateurs et les modalités de la formation sont fixés dans le dossier de formation et des prestations. Le programme-cadre d'enseignement détermine les matières dispensées.

Le dossier de formation et des prestations (DFP) peut être téléchargé gratuitement sur le site Internet de la FSV. Les apprenti/es emportent leur exemplaire personnel au cours de branche.

## **Frais de cours**

Les frais de cours par apprenti/e et par année d'apprentissage s'élèvent à CHF 850.- pour les membres de la FSV, respectivement à CHF 2'200.- pour les non-membres, et sont facturés début octobre. En cas de rupture de contrat, la désinscription doit être faite avant le 30 septembre. Une désinscription après le 1<sup>er</sup> octobre ne peut pas être prise en considération et les frais de cours ne sont pas remboursés.

## **IST SA**

La FSV a confié à l'IST le soin d'organiser les cours de branche dans toute la Suisse.

Le département formations de base de l'IST se charge dès lors de composer les classes, les dates des cours régionaux et de préparer les documents ainsi que les horaires des cours. L'enseignement est dispensé par des professeurs spécialisés de la branche.

## **Choix des lieux de cours**

Les lieux de cours sont déterminés après la réception des inscriptions seulement, ceci afin de composer des classes de taille optimale (18-22 apprenti/es). Il est également tenu compte de divers autres facteurs régionaux.

## **Communication avec les entreprises formatrices**

Jusqu'à fin août au plus tard, l'IST communique aux entreprises formatrices la répartition des classes ainsi que les lieux et les dates de cours. C'est également l'IST qui fournit directement aux entreprises formatrices toutes les informations importantes pour les formateur/trices et les apprenti/es, dont notamment les programmes de cours.

En fonction des régions, les premiers cours de branche de la 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage commencent en octobre/novembre.

Vous trouverez des informations à jour relatives à l'organisation de la connaissance de la branche sur [www.ist-edu.ch/fr/](http://www.ist-edu.ch/fr/) ⇒ Cours interentreprises de la branche Agents de voyage.

## **Cours GDS**

Conformément au programme-cadre d'enseignement de la FSV, un cours d'utilisateurs GDS de 24 leçons est obligatoire pour tous les apprenti/es.

L'IST propose une formation de trois jours sur GALILEO, qui est organisée au cours de la première année d'apprentissage entre les mois de février et juillet et dont le coût s'élève à CHF 380.- par apprenti/e. Inscription et encaissement directement via l'IST.

Des accords portant sur des formations internes à la société existent pour les grandes entreprises formatrices. Les apprenti/es qui travaillent avec d'autres systèmes de réservation ont la possibilité d'opter pour des solutions individuelles. Veuillez-vous adresser à l'IST pour toute information complémentaire.

## Renseignements

Responsable formation FSV Romandie

Stéphane Jayet  
VT Vacances SA  
Chemin du Croset 7  
1024 Ecublens  
Tél.: 021 695 60 40  
Mail: sjayet@ist-edu.ch



IST SA  
Avenue B. Constant 1  
1003 Lausanne  
Tél.: 021 331 26 10  
Mail: lausanne@ist-edu.ch